Un conflit dans votre vie familiale?

Vous ne parvenez plus à vous parler calmement et à trouver des solutions au quotidien

Vous envisagez une séparation, un divorce ou bien vous êtes séparés et souhaitez parler de la vie de vos enfants

Vous voudriez renouer les liens familiaux, améliorer la communication, apaiser les conflits, construire votre coparentalité…

Avez-vous pensé à la médiation ?

Appelez nous au

01 40 30 98 10

pour prendre un rendez-vous

L'entretien d'information préalable est gratuit

Lieux des entretiens

Paris 20ème 10 rue de Noisy le Sec ou 1 rue Fréderic Lemaître

Paris 17ème Paroles et Familles, 11bis rue Ampère

Paris 15ème OCM Ceasil, 4b rue Vigée Lebrun

La Maison de la Médiation

Association loi 1901

10 rue de Noisy le Sec 75020 PARIS

01 40 30 98 10 **www.maisonmediation.fr**

La médiation en quelques mots…

Qu'est-ce que la médiation ?

Un espace de parole, d'écoute et de dialogue. Un moyen pour dénouer une situation de conflit, rétablir une communication, trouver des solutions concrètes aux différends qui vous opposent, envisager votre avenir dans le respect de chacun…

Quand venir en médiation ?

En cas de séparation du couple, pour apaiser la souffrance, préparer ensemble la séparation, organiser le quotidien de vos enfants, aborder les questions financières...

En cas de conflit, de difficulté de dialogue : en famille, entre parents et adolescents ou jeunes adultes, grands-parents et parents, familles recomposées, fratries.

Comment se déroule une médiation ?

Vous êtes accompagnés dans cette démarche par deux médiateurs familiaux diplômés. Si vous le souhaitez, vous pourrez rédiger vos accords avec leur concours, en vue d'une homologation par un juge.

Quel est le coût de la médiation ?

Le tarif des séances est fixé selon un barème qui tient compte des revenus de chacun et du conventionnement du service. Il est consultable sur notre site internet.

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de Paris

Nos partenaires

MAIRIE DE PARIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par Rapid Flyer - 16/4